

ancienneté, tant au sein de leur parti qu'à la Chambre. J'ai cru que leur argument à tous deux serait des plus valable. Le député de Bow-River est un des représentants du barreau les plus respectés à la Chambre, tandis que l'honorable député de Northumberland est un ancien membre du Cabinet et il joue un rôle de premier plan au sein de son parti.

Deux arguments principaux se dégagent des remarques du député de Northumberland. Il a invoqué tout d'abord le danger que représentaient pour la société des criminels détenus qui reprennent après un certain temps la liberté grâce à la Commission des libérations conditionnelles. Le député était vraiment sincère hier soir lorsqu'il a fait ressortir le grave danger qui menace la société lorsqu'un criminel est élargi. Il a invoqué l'inefficacité des méthodes canadiennes de réadaptation des criminels, et je dois en convenir. Le député a parlé du petit nombre de psychiatres et de psychologues affectés à ces travaux de réadaptation. Il a déclaré avec insistance que, faute de meilleures méthodes de réadaptation, nous ne devrions pas modifier nos lois de façon à permettre aux assassins de réintégrer la société.

● (3.20 p.m.)

Ce qui m'a intrigué, monsieur l'Orateur, c'est qu'il a accepté en fait qu'on tue ces gens pour protéger la société du danger éventuel qu'ils représentent en étant libres. C'est un raisonnement naturellement très impressionnant. Il m'a vivement impressionné au point que j'ai dû me procurer quelques statistiques du ministère. D'aucuns prétendent que les statistiques valent ce qu'elles valent, mais je dois faire remarquer que celles-ci sont simples, globales et faciles à comprendre. Ce sont les seules statistiques que je citerai aujourd'hui. Elles portent sur le nombre de personnes élargies au Canada depuis 1920, et oublions les autres pays. Tout le monde admettra qu'on peut facilement obtenir ces chiffres des dossiers des gouvernement fédéral, provinciaux et municipaux. On apprendra avec intérêt que 122 meurtriers condamnés ont bénéficié de la libération conditionnelle au Canada depuis 1920. Sur ces 122 personnes, sept ont vu leur libération conditionnelle révoquée, six y ont renoncé, 13 sont morts, six ont volontairement quitté le pays ou ont été expulsés et 90 sont encore en liberté conditionnelle.

Voici le point essentiel, monsieur l'Orateur: cette menace pour la société, dont le député

de Northumberland (M. Hees) a parlé hier soir avec tant d'éloquence et de sincérité, s'est traduite par deux meurtres seulement pour les 122 criminels libérés conditionnellement depuis 45 ans. Parce que ce fait très probant est une statistique, on ne peut pas le rejeter inconsidérément. Il ne s'agit pas d'un tour de passe-passe ou de l'interprétation particulière d'un abolitionniste ou d'un antiabolitionniste. Il ne s'agit que d'un fait absolument précis: sur 122 criminels libérés, deux seulement ont tué à nouveau.

Le député de Northumberland a aussi fait ressortir—et je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point—que nous avons besoins de meilleurs services de réhabilitation. Si j'en ai le temps, je pourrai peut-être tout à l'heure fournir des arguments pour corroborer cette thèse. Le député a lu hier soir, pour l'inscrire au hansom, un article publié dans le *Star* de Toronto, relatif à un innocent commerçant qui a été tué à bout portant. Il n'a pas cherché, bien entendu, à établir un lien entre cet assassinat et les 122 personnes qui ont été libérées sur parole et il n'a pas davantage voulu dire que l'assassin était nécessairement une des 90 personnes qui sont en liberté provisoire.

Je vois d'ici l'émotion qu'ont dû ressentir les Torontois, monsieur l'Orateur, et en particulier les voisins de cet infortuné, car il y a trois ans à peine un de mes amis personnels, avec lequel j'allais souvent à la pêche—nous étions membres du même club qui ne compte pas même vingt-cinq membres—lui aussi un innocent commerçant, qui tenait une épicerie dans la ville de Verdun, traversait la rue, un samedi soir, pour déposer la recette de la semaine dans la boîte cadennassée que certaines banques mettent, à l'extérieur, à la disposition de leurs clients. Comme il se penchait pour introduire la clef dans la serrure, la portière d'une voiture qui stationnait au coin de la rue s'est ouverte. Un jeune voyou en est sorti et l'a tué à bout portant. Il est mort sur le coup. Le jeune voyou s'est alors saisi du sac d'argent et s'est enfui. Il a d'ailleurs été arrêté quelques mois plus tard.

Cet incident m'a beaucoup fait réfléchir, monsieur l'Orateur, parce qu'au fond, j'étais alors et je suis toujours en faveur de l'abolition. L'expérience m'a bouleversé, parce qu'il ne s'agissait pas d'une simple connaissance, mais d'un ami intime. Après le dernier débat, mes commettants m'ont adressé de nombreuses lettres pour me demander comment j'avais pu voter pour l'abolition, à la lumière de cet incident horrible qui s'était produit